RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE
Liberté Égalité Fraternité

Annexe 7 - DOSSIER DE CANDIDATURE ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN LYCEE - RENTREE 2023

NOM ET CACHET de l'établissement d'origine

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

N° IDENTIFIANT NATIONAL ÉLÈVE (INE) : /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

NOM : …… PRÉNOM : ……

Date de naissance : __/__/____ Sexe : M ☐ F ☐ LV1 : …….…….. LV2 : ……....

Nom/Prénom du représentant légal : ……

Adresse : ……...

Code postal __/__/__/__/__ Commune : …….....

Tél : __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ e-mail : ……

ORIGINE SCOLAIRE

Je suis actuellement scolarisé(e) en :
☐ 2nde générale et technologique, 2nde spécifique, 2nde parcours : ……
☐ 2nde professionnelle famille métiers : ……..
☐ Autre : ……

<u>et</u> je souhaite entrer en :
☐ 1ère générale avec EDS présent dans le lycée d'origine
☐ 1ère générale avec changement d'établissement pour EDS rares
☐ 1ère technologique STMG ou STI2D ou STL ou ST2S ou STD2A ou STHR (précisez) : ……
☐ 1ère professionnelle – Spécialité ……
(les élèves issus de 2nde « famille métiers » doivent demander toutes les spécialités de leur établissement)

Disciplines	Français	Maths	LV1	Phys/Chim	SVT	EPS	LV2	Hist/Géo	Ens. professionnel ou technologie
Moyenne des notes de l'année en cours									

VŒUX D'AFFECTATION (5 vœux maximum dont 1 obligatoire dans le lycée d'origine)
Les élèves de seconde « famille métiers » doivent obligatoirement demander toutes les spécialités de leur établissement en les classant.

	Formations demandées	**Séries ou spécialités ou EDS rares**	**Etablissements demandés : Nom + Ville**	**Demande de dérogation (1)**	**Code vœu (à remplir par l'établissement)**
1					
2					
3					
4					
5					

(1) Pour toute demande de dérogation, merci de bien vouloir compléter l'imprimé correspondant accompagné des pièces justificatives.

A…….. Le …… Signature du représentant légal :

Informatiques et libertés
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit aux élèves et à leur représentant légal un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la DSDEN dont ils relèvent. Ce droit de rectification ne concerne pas les vœux d'affectation après la date de dépôt des dossiers.